



Troisième rapport de la Commission B

(Projet)

La Commission B a tenu ses quatrième et cinquième séances le 23 mai 2008 sous la présidence du Dr A. R. Sicato (Angola) et du Dr R. Daniel (Iles Cook).

Il a été décidé de recommander à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la décision et la résolution jointes relatives aux points suivants de l'ordre du jour :

16. Questions relatives au personnel

16.3 Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

Une décision

11. Questions techniques et sanitaires

11.12 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

Une résolution telle que modifiée

Point 16.3 de l'ordre du jour

Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira de la délégation du Ghana en qualité de membre et le Dr Palanitina Tupuimatagi Toelupe de la délégation de Samoa en qualité de membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2011.

Point 11.12 de l'ordre du jour

Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant le résultat du Sommet mondial de 2005 et les engagements pris par la communauté internationale en vue de mettre pleinement en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement ;

Préoccupée par la lenteur relative des progrès, notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne, vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier les objectifs liés à la santé ;

Préoccupée par le fait que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement varie selon les pays et les objectifs ;

Notant également avec inquiétude que des niveaux élevés de morbidité et de mortalité sont liés à des déterminants sociaux de la santé et à de forts taux de malnutrition et notant que ces déterminants peuvent compromettre encore davantage la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;

Rappelant la résolution 60/265 de l'Assemblée générale des Nations Unies datée du 12 juillet 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs internationalement acceptés en matière de développement, ainsi que le plan stratégique à moyen terme de l'OMS pour 2008-2013 ;

Se félicitant du rapport du Secrétariat sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;

Soulignant en particulier la nécessité de mettre en place des systèmes nationaux de santé durables ; de renforcer les capacités nationales ; d'honorer pleinement les engagements financiers pris par les gouvernements et leurs partenaires du développement afin de mieux faire face à bon nombre des situations où des ressources manquent dans le secteur de la santé ; de prendre des mesures concrètes, efficaces et rapides pour mettre en oeuvre tous les engagements acceptés sur l'efficacité de l'aide et de rendre l'aide plus prévisible ;

Réaffirmant les engagements pris par de nombreux pays développés en vue d'atteindre la cible de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement d'ici 2015 et d'atteindre au moins 0,5 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement d'ici 2010, ainsi que la cible de 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés, et invitant instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets à cet égard, conformément à leurs engagements ;

1. DECIDE :

- 1) d'inclure régulièrement à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé un point sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;
- 2) d'appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une action, et notamment de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement (New York, 25 septembre 2008) ;

2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres de continuer à maintenir des engagements politiques de haut niveau et à travailler avec les partenaires du développement pour le renforcement des systèmes de santé nationaux, y compris des systèmes d'information sanitaire, pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

3. PRIE le Directeur général :

- 1) de soumettre chaque année à l'Assemblée de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur les progrès accomplis ainsi que sur les principaux obstacles rencontrés et les moyens de les surmonter, selon le nouveau cadre de suivi, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ;
- 2) à cet effet, de continuer à coopérer étroitement avec toutes les autres organisations du système des Nations Unies et organisations internationales concernées par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du plan stratégique à moyen terme de l'OMS pour 2008-2013 ;
- 3) de collaborer avec tous les partenaires pertinents pour veiller à ce que les mesures concernant les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé soient un des principaux thèmes de la réunion de haut niveau des Nations Unies (New York, 25 septembre 2008).

= = =